



DÉCLARATION COMMUNE DES SERVICES D'INSPECTION NATIONAUX DE LA JUSTICE

Afin de promouvoir leur participation
à l'évaluation des politiques publiques
de la justice dans l'espace judiciaire européen

Conférence des 16 et 17 mars 2017, Paris

JOINT STATEMENT OF NATIONAL JUSTICE INSPECTION SERVICES

In order to promote their participation
in the evaluation of public policies
for justice in the European judicial area

Conference of 16 and 17 March 2017, Paris

Les représentants de services d'inspection de quatorze pays européens¹ se sont réunis à Paris les 16 et 17 mars 2017 à l'initiative de la France, en présence de représentants de l'Union européenne et de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ).

L'objectif poursuivi était d'analyser la manière dont les services d'inspection nationaux de la justice pourraient contribuer de manière plus active au développement uniforme de l'espace judiciaire européen consacré, depuis le traité d'Amsterdam, par le traité de Rome dont on célèbre le sixantième anniversaire cette année.

A partir du constat de la diversité des autorités de rattachement des services d'inspection nationaux – conseils de justice, ministère de la justice ou pouvoir judiciaire – les participants ont analysé les méthodes d'évaluation développées par les services d'inspection nationaux et les évolutions en cours sur la finalité des contrôles opérés.

Si des différences institutionnelles et fonctionnelles demeurent, il est apparu qu'elles n'affectaient pas la convergence de fond qui rassemble les différents systèmes d'inspection, notamment sur la nécessaire indépendance dans l'exercice de leurs missions. Les débats ont également permis d'ouvrir des perspectives de coopération et de formation commune à l'échelle européenne.

A la lumière de ce constat, les participants ont débattu, avec les représentants de la Commission européenne et de la CEPEJ, du rôle que les services d'inspection nationaux pourraient jouer dans l'évaluation de l'effectivité et de la qualité de la justice au niveau européen.

A l'issue des travaux, un consensus s'est dégagé sur les garanties de professionnalisme des services d'inspection nationaux propices à la création d'un réseau d'inspecteurs européens de la justice susceptibles de participer à l'évaluation des politiques publiques de la justice au niveau de l'Europe.

Plusieurs pistes de travail ont été avancées, comme le développement d'une méthodologie partagée grâce à la formation d'inspecteurs spécialisés en droit européen, la construction d'une « grille de lecture commune » en matière de contrôle de fonctionnement des juridictions afin d'analyser notamment les flux d'entraide judiciaire parfois défailants ou encore la création « d'équipes communes d'inspection » mandatées par les États ou l'Union européenne.

L'élaboration de programmes communs de formation et d'échanges d'inspecteurs de la justice entre pays a également été proposée ainsi que la création d'une plateforme électronique d'échanges. Enfin, les différentes possibilités de financement de ces pistes de travail à partir de fonds européens ont également été présentées.

Representatives of inspection services from fourteen European countries¹ met in Paris on 16 and 17 March 2017 at the initiative of France, in presence of representatives of the European Union and the European Commission for the efficiency of Justice of the Council of Europe (CEPEJ).

The objective was to analyse how the national judicial inspection services could contribute more actively to the uniform development of the European judicial area, since the Treaty of Amsterdam, by the Treaty of Rome of which we are celebrating the sixtieth anniversary this year.

On the basis of the diversity of the national inspection authorities – justice councils, Ministry of Justice or judiciary power – the participants analysed the evaluation methods developed by the national inspection services and the evolutions on the purpose of the checks carried out.

While institutional and functional differences remain, they do not affect the substantive convergence that brings together the different inspection systems, including the necessary independence in the performance of their duties. The discussions also opened up prospects for cooperation and joint training at European level.

In the light of this observation, the participants discussed with the representatives of the European Commission and the CEPEJ the role that national inspection services could play in assessing the effectiveness and quality of justice at European level.

At the end of the proceedings, a consensus was reached on the guarantees of professionalism of the national inspection services conducive to the creation of a network of European judicial inspectors likely to participate in the evaluation of public Justice at the level of Europe.

Several lines of work have been put forward, such as the development of a shared methodology through the training of inspectors specializing in European law, the construction of a « common reading grid » for the functioning of courts in order to analyse in particular the flow of mutual judicial cooperation which sometimes fails, or the creation of « joint inspection teams » mandated by the States or the European Union.

The development of joint training and exchanges programs of judicial inspectors between countries has also been proposed as well as the creation of an electronic exchange platform. Finally, the various possibilities for financing these work tracks from European funds were also presented.

¹ Belgique, République Tchèque, France, Italie, Lituanie, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovénie, Espagne, Royaume-Uni.

¹ Belgium, Czech Republic, France, Italy, Lithuania, Montenegro, Netherlands, Poland, Portugal, Romania, Serbia, Slovenia, Spain, United-Kingdom.

Au terme de ces échanges, les participants sont convenus de la déclaration suivante :

Les représentants des quatorze pays participants, soucieux de développer des méthodes et des outils favorisant une collaboration renforcée conviennent de tout mettre en œuvre pour la constitution d'un réseau européen des services d'inspection nationaux. Tous les services d'inspection des pays membres de l'Union européenne ou candidats à l'Union qu'ils aient été ou non présents à la conférence des 16 et 17 mars sont invités à s'associer à cette initiative.

Un comité de suivi, composé des services d'inspection des pays suivants : France, Belgique, Espagne, Roumanie, Italie, République tchèque, Lituanie outre le Portugal et la Pologne sous réserve de l'accord de leur autorité, est chargé de définir la personnalité juridique adaptée et d'impulser dès l'année 2017 les actions suivantes :

- présenter une proposition de création et de mise en ligne d'une plateforme électronique sécurisée favorisant les échanges d'information et accueillant les ressources numériques disponibles dans les pays et services d'inspection intéressés. Dans cette perspective, une demande de financement à la Commission européenne sera préparée et présentée par un ou plusieurs membres du comité de suivi.
- élaborer un projet de charte de déontologie commune.
- encourager les actions de formation et de coopération croisée entre services nationaux d'inspection au moyen notamment d'échanges d'inspecteurs.

Les services d'inspection présents conviennent, en fonction de leurs capacités, de faire converger leurs efforts propres, comme multilatéraux, afin de contribuer à l'évaluation de l'effectivité et de la qualité de la justice au niveau européen et notamment des instruments européens d'entraide judiciaire civile et pénale.

Les services d'inspection présents encouragent toute démarche qui pourrait être entreprise auprès de bailleurs de fond internationaux, comme l'Union européenne, afin d'assurer le financement des actions projetées.

Les services d'inspection présents conviennent de se réunir annuellement, pour faire notamment le point sur la mise en œuvre de la présente déclaration et l'état d'avancement des chantiers correspondants. Les services d'inspection italien, espagnol et roumain se sont portés volontaires pour envisager d'accueillir la prochaine conférence.

Paris, le 17 mars 2017

At the end of these exchanges, the participants agreed on the following declaration :

The representatives of the fourteen participating countries, eager to develop methods and tools for enhanced collaboration, agreed to make every effort to establish a European network of national inspection services. All the inspection services of EU Member States or candidates to the Union whether or not they were present at the conference on 16 and 17 March are invited to join this initiative.

A monitoring committee, consisting of the inspection services of the following countries : France, Belgium, Spain, Romania, Italy, the Czech Republic, Lithuania and Portugal and Poland, subject to the agreement of their authority, is responsible for defining the appropriate legal personality and to promote the following actions as from 2017 :

- submit a proposal for the creation and implementation of a secure electronic platform for exchanging information and hosting the digital resources available in interested countries and inspection services. To this end, a request for funding to the European Commission will be prepared and presented by one or more members of the Monitoring Committee.
- draw up a draft common charter of ethics.
- encouraging training and cross-cooperation actions between national inspection services, particularly through exchanges of inspectors.

The present inspection services agree, on the basis of their capacities, to converge their own efforts to multilateral efforts in order to contribute to assessing the effectiveness and quality of justice at European level and in particular of European instruments of mutual judicial assistance in civil and criminal matters.

The present inspection services encourage any steps that may be taken with international donors, such as the European Union, to ensure the financing of the proposed actions.

The present inspection services agree to meet annually to review, in particular, the implementation of this declaration and the progress of the respective work sites. The Italian, Spanish and Romanian inspection services have volunteered to consider hosting the next conference.

Paris, 17 March 2017

